



avc de la femme, faut-il prévenir son avocat?

Par **INDIA16**, le **08/01/2008** à **12:37**

bonjour,

mes parent devaient etre divorcés le 17 décembre 2007 mais une grève a repoussé le jugement.

Entre temps, ma mère a fait un AVC.

L'avocat de mon pere dit qu'il ne faut pas prévenir l'avocat de ma mère car cela ne changera rien. Est-ce vrai, ou **doit-on prévenir l'avocat de ma mère?**

Il dit aussi que pour que le divorce soit définitif il faut que les deux partie signe un papier. Vu que ma mère est dans le coma et ne peut donc pas signer **que va-t-il se passer?**

Pourriez vous me répondre au plus vite car le jugement doit se faire la semaine prochaine.

Cordialement.